CONDITIONS GENERALES:

1. MODE DE PAIEMENT

- ❖ La première leçon d'un cours est considérée comme séance d'essai il ne nécessite pas donc de souscrire à une formule.
- ♦ Le prix des cours sont indiqués sur la fiche d'inscription qui se trouve sur le site.
- ❖ Les cours doivent être payés avant le premier cours d'essai ou avant le premier mois de la formule.
- ❖ En cas de retard, l'accès au cours vous sera refusé.
- ❖ Les cours de danse sont payables pour 1 cours d'essais, formule 3 mois ou 6 mois.

2. CALENDRIER

- ❖ Le calendrier publié par les écoles du canton de Vaud fait foi pour les périodes de vacances, ainsi que pour les jours fériés
- ❖ Les cours de danse enfant n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires et les jours fériés et Touch Dance n'octroie pas de déduction pendant les congés scolaires et les jours fériés. Les cours de danse adultes peuvent avoir lieu durant les vacances scolaires si un minimum de 4 élève est présent. Durant les vacances d'été et de Noël, les cours n'ont pas lieu.

3. REMBOURSEMENT

- ♦ Les cours manqués ne sont en aucun cas remboursés. Les examens de fin d'année ne font pas partie d'une excuse valable pour un remboursement d'abonnement.
- * En cas d'absence justifiée par une cause majeure (accident, service militaire, grossesse) et sur présentation d'un certificat, les leçons peuvent être remplacées ou reportées.
- Nous n'effectuerons aucun remboursement d'abonnement, suivant la situation, nous pourrons éventuellement faire un avoir exclusivement sur le semestre suivant.
- Dans le cas d'une pandémie, nous nous engageons dans la mesure du possible à garantir les cours. Il n'y aura pas de remboursement.

4. RESILIATION

une fois la formule choisie, aucune résiliation n'est possible et le montant est dû jusqu'à la fin de la période d'abonnement.

5. COMPORTEMENT

- * Une tenue correcte de danse est exigée. Et les cheveux longs attacher.
- * Il est formellement interdit de pénétrer dans la salle avec des baskets d'extérieures.
- ♦ Les cours débutent à l'heure indiquée. Il est demandé aux élèves d'être ponctuels, de ne pas manquer l'échauffement obligatoire et ceci pour des raisons de sécurité.
- * L'élève doit obligatoirement être au bénéfice d'une assurance accident personnelle.
- ❖ L'élève connaît ses limites physiques et, en cas de doute, effectue un contrôle médical préalable. Il suit les instructions de sécurité de l'instructeur. La direction décline toute responsabilité en cas de blessure, maladie ou accident.
- ♦ Touch Dance n'engage pas sa responsabilité en cas de vols ou pour les objets laisser au vestiaire ou oublié lors des
- * Touch Dance se réserve le droit d'annuler, sans contrepartie, le contrat d'un élève dont le comportement porterait atteinte à la bonne marche des cours, du bien être des élèves ainsi que des professeurs.
- ❖ Toute dégradation effectué par un élève qui n'a pas respecté les avertissements du professeur de danse dans la salle lui sera facturé.

6. DIVERS

- ❖ Le niveau des élèves et la répartition dans les cours sont décidés par le professeur et la directrice.
- Lors d'éventuels spectacles les costumes peuvent être à la charge de l'élève. Les répétitions sont obligatoires.
- ❖ Droit à l'image : Par votre signature, vous acceptez que votre image ou celle du mineur précité, puisse être utilisée sur des supports publicitaires, sites internet, photos, vidéos ou tout autre forme de médias mis au service de la publicité de l'école. Merci d'indiquer votre refus sur la fiche d'inscription lors de la signature.
- * Touch Dance se réserve le droit de modifier ses horaires et son offre de cours durant l'année en cours. Tout changement vous sera communiqué.

Touch Dance, Oron-la-Ville, avril 2024